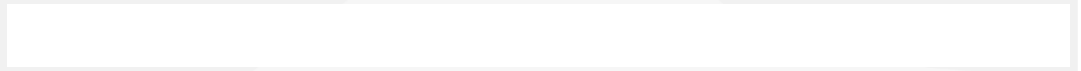




LeCotentin



AMENAGEMENT DE LA ZAC DES COSTILS

CONSULTATION DU PUBLIC SUITE A
DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE

NOTE EN REPONSE SUITE A LA CONTRIBUTION
N°2 DE M. CLERMONT EN DATE DU 08/05/2026

Contribution n°2 :

Au vu des réponses, il semble (à moins que je ne me trompe) que seul le projet du bureau d'ingénierie Framatome soit pris en compte, l'extension de la ZAC n'a pas intégré le projet de la société OTRERO et ses potentiels 600 employés (200 directs + 400 sous-traitants).

D'autre part, la société OTRERO, startup qui se veut novatrice dans la conception et la réalisation de petits réacteurs nucléaires, aura à traiter des aciers inox, noirs et spéciaux. Qu'en sera t'il du stockage et de l'évacuation des produits acides nécessaires au procédé en matière de confinement et de sécurité pour l'environnement ?

Réponse de l'Agglomération du Cotentin :

L'entreprise OTRERA a validé l'implantation de leur unité sur les Costils (Les Pieux) mais aucune étude concrète n'a pour le moment été engagée. Ils sont actuellement en cours de phase étude et travaille sur leur programme immobilier et leur process.

Les informations fournies par la presse indiquent 600 emplois mais ce n'est pas ce que OTRERA emploiera sur site. Les informations transmises à ce jour à l'Agglomération du cotentin concerne l'implantation de 150/200 salariés en emploi direct et le supplément concernera des sous-traitants qui ne seront pas forcément implantés sur la zone des Costils.

De plus, chaque projet d'implantation d'entreprises sur la ZAC des Costils sera soumis à la réglementation en vigueur, qu'elle soit environnementale (notamment les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), urbanistique ou autres, et dans lesquelles les projets pourront être astreints à des enquêtes publiques.